

Formation judiciaire européenne

La formation des praticiens du droit en matière de droit matériel et procédural de l'UE est importante pour améliorer l'efficacité de la coopération transfrontière.



Le Traité de Lisbonne donne à l'Union européenne, pour la première fois, [une base juridique](#) pour une action concertée en matière de formation judiciaire européenne, et ce à la fois en matière de droit pénal que de droit civil.

Cependant, les États membres conservent la responsabilité première dans ce domaine.

Cette section s'enrichira donc progressivement, par apport des États membres, de la Commission européenne et des professions juridiques.

Elle présente l'état des lieux:

- de la [politique européenne de formation au droit de l'UE des professionnels de la justice](#) ;
- des structures et réseaux s'occupant de formation des professionnels de la justice au [niveau européen](#) ; et
- des structures et réseaux s'occupant de formation des professionnels de la justice au [niveau national](#).

Elle fait également la promotion de la réutilisation:

- de supports de formation à l'intention des professionnels de la justice, des formateurs et des prestataires de formation sur différents thèmes du droit de l'UE et des fiches d'information sur des bonnes pratiques en matière de formation des professionnels de la justice pour formateurs et prestataires de formation et
- de bonnes pratiques en matière de formation.

Cette page est gérée par la Commission européenne. Les informations qui y figurent ne reflètent pas nécessairement la position officielle de la Commission européenne. Celle-ci décline toute responsabilité vis-à-vis des informations ou des données contenues ou auxquelles il est fait référence dans le présent document. Veuillez consulter l'avis juridique pour connaître les règles de droits d'auteur applicables aux pages européennes.